

Modèle d'intégration
des compétences informationnelles
dans les programmes de
Baccalauréat

Préparé par

Sylvie Bourgeois
Valérie Levasseur
Marie-Ève Ruest

Conseillères en information documentaire

Service de la bibliothèque

28 octobre 2009

Table des matières

LES COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES DES ÉTUDIANTS AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE.....	3
CONSTATS	3
ÉTAT DE LA SITUATION	3
DESCRIPTION DES COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES.....	4
BÉNÉFICES ET OBJECTIFS DE L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES	5
PRÉSENTATION DE L'APPROCHE	6
DESCRIPTION DU MODÈLE.....	7
1 ^{ÈRE} ANNÉE	7
2 ^E ANNÉE	8
3 ^E ANNÉE	8
RECOMMANDATIONS ET IMPLANTATION	9
PRÉSENCE ET ÉVALUATION	9
IMPLANTATION DES MODULES A À I PROPOSÉS DANS LE MODÈLE.....	9
ANNEXE 1 : TABLEAU SOMMAIRE - MODÈLE D'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES DANS LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT, UQAC	11

Les compétences informationnelles des étudiants au premier cycle universitaire

Constats

« L'explosion exponentielle des connaissances, l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication (tic), l'accessibilité et la multiplicité des sources d'information sur Internet viennent accroître la nécessité pour les étudiants en début de formation universitaire d'acquérir des compétences informationnelles¹ ».

Plusieurs constats issus d'études et d'observations dans les milieux académiques permettent de dresser un portrait des habitudes informationnelles des étudiants. « Dans un premier temps, on remarque que les étudiants de premier cycle universitaire connaissent très peu les éléments de base de la recherche d'information; ils utilisent que très rarement les fonctions de recherche avancée et ils ne sont pas en mesure d'assurer une veille d'information sur un sujet précis. Leur recherche se limite à un ou deux mots pour élaborer leur sujet de recherche et ils ne consultent que les 4 ou 5 premiers liens obtenus dans la liste des résultats. Ils se basent principalement sur les images contenues sur les sites pour juger de l'information trouvée. Leur principale source d'information utilisée est Google. » (Paradis et Cormier, 2003.)²

On pourrait expliquer cette situation par le fait qu'une minorité d'entre eux seulement ont reçu une formation à l'information, et que la majorité d'entre eux estime ne pas en avoir besoin.

État de la situation

Suite à ces constats, plusieurs mesures furent développées pour améliorer la situation³. En 1995, l'UQ adopte sa Politique des cycles supérieurs en ce qui concerne les technologies de l'information.

Par la suite, en 2000, on assiste à l'adoption par l'Association of College and Research Libraries (ACRL) du texte des normes des compétences informationnelles. La majorité des universités québécoises emboîtent le pas en intégrant des interventions locales dans leur bibliothèque sous formes de rapports, de formations, de développement de ressources, etc. L'Université de Montréal adopte en 2002 une politique institutionnelle de formation à l'utilisation de l'information basée sur les normes de l'ACRL. Ces développements et ces questionnements sont au cœur des préoccupations académiques dans toutes les universités québécoises mais également dans les universités à travers le monde entier.

En 2003, les universités québécoises développent un outil d'évaluation, le Sondage CREPUQ, pour vérifier l'état des compétences informationnelles des étudiants.

¹Lebrun, N., Perreault, D., Verreault, L., Morin, J., Raby, C. et Viola, S. (2007). Le développement des compétences informationnelles et son intégration disciplinaire dans un programme EPEP à l'heure des TIC (UQAM). *International Journal of technologies in Higher Education*, 4 (1), 47-54.

²Paradis, A. et Cormier, L. (2003). "Les compétences informationnelles au cœur de la réussite scolaire et professionnelle des étudiants du réseau de l'Université du Québec (Projet Fodar, Réseau U.Q.). Communiqué, Novembre 2003, 3 pages.

³Les éléments présentés dans cette section sont tirés de : Comité des bibliothèques du réseau UQ (2003), *Projet de demande de financement Fodar : Se former à l'information = succès dans études et carrières*, 13 pages.

Description des compétences informationnelles

La maîtrise des compétences informationnelles assure à l'étudiant un **savoir et un savoir-faire** qui lui permettront de répondre à ses besoins d'information et de résoudre les problèmes informationnels qui se poseront non seulement au cours de ses études mais aussi tout au long de sa vie professionnelle. Les compétences informationnelles impliquent beaucoup plus que l'utilisation de la technologie à des fins de recherche (utilisation du microordinateur, des applications logicielles et des outils de repérage). Elles impliquent **une analyse et une réflexion critique** sur l'information elle-même, sur sa **nature et sur sa pertinence**, permettant ainsi à l'individu de prendre des **décisions éclairées** et de pouvoir **communiquer** cette information.

Le développement des compétences informationnelles amène l'étudiant à réfléchir sur ses besoins d'information pour **répondre à une demande précise**, en lui permettant d'élaborer différentes stratégies pour acquérir cette information, la sélectionner, la traiter, la vérifier, la comparer avec ses connaissances antérieures et l'organiser en vue de la communiquer. Une telle formation favorise la construction des connaissances et participe au développement de stratégies cognitives de haut niveau, de nature transversale, implicites mais essentielles à la qualité des apprentissages. Dans un cursus universitaire, la capacité des étudiants à se servir de l'information aide à la qualité de l'enseignement et s'inscrit dans une perspective d'apprentissage à vie.

Pour clarifier la nature des compétences informationnelles, sept normes ont été définies par le groupe de formation à l'information du réseau de l'UQ à partir des normes adoptées par l'ACRL. Chaque norme est appuyée par une série d'indicateurs de performance qui, à leur tour, sont détaillés sous forme d'attentes de résultats ou encore d'habiletés découlant de la formation⁴.

La personne compétente dans l'usage de l'information⁵

- Norme 1. Reconnaît son besoin d'information et sait déterminer la nature et l'étendue de l'information nécessaire pour y répondre;
- Norme 2. Sait accéder avec efficacité et efficience à l'information dont elle a besoin;
- Norme 3. Sait évaluer de façon critique tant l'information que les sources dont elle est tirée et sait intégrer cette information à ses connaissances personnelles et à son système de valeurs;
- Norme 4. Sait développer, individuellement ou comme membre d'un groupe, de nouvelles connaissances en intégrant l'information à ses connaissances initiales;
- Norme 5. Sait utiliser l'information recueillie ou nouvellement générée pour réaliser ses travaux;

⁴ACRL et CRÉPUQ. Norme sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur (2004). ACRL. *Extrait traduit de l'anglais par le Groupe de travail sur la formation documentaire du Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec*. Montréal : CRÉPUQ. (11 pages).

⁵ Université du Québec (2008), *Programme de développement des compétences informationnelles*, <http://pdci.quebec.ca> (consulté le 20 février 2009)

Norme 6. Comprend les enjeux culturels, éthiques, légaux et sociaux liés à l'usage de l'information et se conforme aux exigences éthiques et légales liées à cet usage.

Norme 7. Reconnaît l'importance d'acquérir des compétences informationnelles dans la perspective d'une formation continue.

Bénéfices et objectifs de l'intégration des compétences informationnelles

Plusieurs études démontrent les bénéfices tangibles de l'acquisition de compétences informationnelles chez l'étudiant. Particulièrement, Alain Coulon⁶ démontre à travers ses recherches que les étudiants qui reçoivent et complètent une formation documentaire obtiennent des performances académiques meilleures que les étudiants qui ne l'ont pas suivi; le taux d'échec et d'abandon s'avère moins élevé et on note une amélioration du niveau des sources d'information sélectionnées, une plus grande diversité de sources, une bibliographie présentée de manière conforme aux normes en vigueur ainsi qu'une amélioration notable dans la qualité des travaux. De plus, la formation à la recherche d'information favorise le développement des compétences générales, un esprit critique plus aiguisé, la réalisation de travaux de meilleure qualité, la diminution des cas de plagiat et une plus grande autonomie des étudiants.

La maîtrise des compétences informationnelles favorise la poursuite des études aux cycles supérieurs, l'étudiant ayant acquis une confiance et un outillage mieux adapté à la recherche scientifique.

Selon une étude de Louis Gruel⁷, la fréquentation des bibliothèques universitaires est associée à un taux de réussite plus élevé (1,14 fois).

Les expériences et constats décrits à l'école Polytechnique de Montréal entre 2002 et 2008 ont démontré qu'une formation de 10 heures sur les méthodes et les outils de recherche offerte et exigée aux cycles supérieurs a permis de réduire la durée des études de 4 à 6 mois.

Ainsi, **les compétences informationnelles constituent un atout essentiel pour la réussite** des étudiants, tant sur plan de leur formation que de leur cheminement professionnel. En effet, l'acquisition de compétences informationnelles chez l'étudiant a un impact direct au niveau de ses travaux académiques.

Les avantages acquis nous démontrent que les compétences informationnelles doivent faire **partie intégrante de la formation universitaire**. Dans l'objectif de favoriser le développement des compétences informationnelles tout au long du cheminement des étudiants au baccalauréat, un modèle d'intégration de ces compétences informationnelles, étalé sur les trois ou quatre années de baccalauréat a été développé.

⁶ Coulon, A. (1996). Penser, classer et catégoriser: l'efficacité de l'enseignement de méthodologie documentaire à l'université. *Espace universitaire*, Octobre, no.15, <http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/coulon.htm>

⁷ Gruel, L. (2002). Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur. OVE infos Avril, no.2. <http://www.ove-national.education.fr/français/en-ligne/files/oi2.pdf>

Présentation de l'approche

Ce modèle⁸ propose une approche où les notions de compétences informationnelles sont intégrées **de façon progressive et continue** à l'intérieur des programmes d'études de niveau baccalauréat. Ainsi, plutôt que de rencontrer les étudiants une seule fois aléatoirement au cours de leur parcours académique et de les surcharger de notions qui deviennent indigestes lors d'une brève rencontre, la nouvelle approche permettra aux étudiants d'être initiés aux différentes normes des compétences informationnelles **au moment où ils en ont besoin et en fonction des travaux académiques** qu'ils ont à accomplir. Il a été constaté avec les années que les interventions ponctuelles en début de formation ne favorisent pas une bonne rétention des connaissances. En effet, toute la matière et toutes les informations reliées à l'acquisition de ces compétences sont, en ce moment, transmises et communiquées dans un temps très court et très concentré (souvent en première année, en début de trimestre). L'étudiant est alors inondé d'informations dont souvent, il ne voit pas la pertinence à ce moment précis puisqu'il aura à les mettre en pratique seulement plus tard dans son parcours académique.

Un programme de formation crédible favorisera un **apprentissage progressif** et réaliste **appuyé par des exercices pratiques**, en vue de permettre à l'étudiant une assimilation progressive et complète du contenu.

Le succès de ce programme de formation documentaire dans les programmes d'études repose sur une **démarche collective** qui nécessite une **étroite collaboration** entre les directeurs de programmes, l'ensemble des professeurs d'un programme d'études donné et les conseillers en information documentaire de la Bibliothèque.

Le modèle présenté sous forme d'un tableau d'intégration offre un **outil d'encadrement pour les programmes d'études soucieux de développer la compétence visant la maîtrise de l'usage de l'information chez les étudiants et ce, selon une approche intégrée et continue tout au long du cheminement académique.**

Le tableau d'intégration associe le développement des compétences informationnelles à des normes reconnues mondialement par l'ACRL (Association of college and research libraries) et par le CAUL (Council of Australian University Librarians). Ces normes proposent des indicateurs ou objectifs de compétences qui guident le formateur ou l'enseignant dans sa pratique didactique. Ces objectifs sont reliés à des activités d'apprentissage intégrées sous forme de dix modules (A à J) élaborés dans le tableau du modèle d'intégration (voir tableau). Le but de ces dix modules est de permettre une **intégration progressive et continue** des compétences informationnelles à l'intérieur des programmes d'études et **d'éviter une surcharge informationnelle chez les étudiants.**

⁸ Lors de l'élaboration de notre modèle, nous nous sommes inspirés de l'approche-programme de l'université Laval. Université Laval. (2004) *Programme de formation documentaire : Université Laval*. 99 pages.

Description du modèle

Le modèle proposé est divisé en **dix modules d'apprentissage distincts** qui couvrent l'ensemble des normes de compétences informationnelles (C.I.). Ces modules totalisent environ 15 heures de formation par le personnel de la bibliothèque, 3 heures par les professeurs et 5 heures de travaux pratiques en dehors des classes pour l'étudiant et ce, réparti sur l'ensemble des trimestres d'un programme de baccalauréat. Ces modules doivent être abordés dans un **ordre chronologique** dans différents cours répartis sur les années d'études. Il est important que les interventions aient lieu **dans plusieurs cours** pour maximiser l'impact, favoriser l'application des méthodes à l'ensemble des travaux et assurer une assimilation continue de l'étudiant.

Ces modules favorisent l'acquisition des savoirs et des savoir-faire à un moment déterminé et jugé approprié au cheminement de l'étudiant.

1^{re} année

Les interventions faites au cours de la 1^{re} année de formation consistent en une sensibilisation et une initiation de l'étudiant aux compétences informationnelles.

Les modules A, B, C, D ont pour but de conscientiser l'étudiant à l'importance des C.I. dans le cadre de ses études et de sa vie professionnelle future. Cette sensibilisation est effectuée à l'aide d'un **questionnaire diagnostic afin de dresser le portrait des connaissances initiales des étudiants** sur les C.I. ainsi qu'à l'aide d'une courte vidéo d'employeurs présentant l'utilité des C.I. Cette intervention aura lieu en classe, au début du premier trimestre.

Par la suite, l'étudiant se familiarise avec l'éventail des produits, services et outils offerts par la bibliothèque. Il est alors invité à participer à un rallye lui permettant de découvrir les ressources physiques et électroniques utiles à son cheminement et à comprendre le fonctionnement de la bibliothèque. Ce rallye doit donc être réalisé dans les semaines qui suivent les premières activités de l'étape B (questionnaire et familiarisation aux ressources disponibles) afin que l'apprentissage aux compétences informationnelles de base puisse être intégré de façon dynamique.

Enfin, il est proposé que dès sa première année, l'étudiant soit conscientisé à l'éthique et au plagiat ainsi qu'aux normes de présentation des travaux en vigueur pour sa discipline. Il en résultera alors des travaux de meilleure qualité qui respectent les règles établies et les droits d'auteurs. Les conseillers en information proposent aux professeurs des ressources pour les aider à aborder ces sujets en classe (vidéos, questionnaires, cas vécus, tutoriels, sites Web, etc.) Les modules abordant l'éthique et la présentation des travaux peuvent être intégrés par le professeur au moment jugé opportun au courant du premier trimestre.

Ainsi, il est recommandé que les modules A et B soient effectués au sein d'un même cours alors que les modules C et D peuvent être vus ensemble ou séparément. Les activités prévues en première année requièrent la participation des professeurs pour soumettre le questionnaire aux étudiants et aborder les thèmes de l'éthique et du plagiat. Le module B comprend une période de formation de 2h45 donnée par une personne-ressource de la bibliothèque où l'étudiant doit effectuer, à la suite de cette formation, un travail pratique noté pour 10% de l'évaluation globale du cours.

2^e année

Pour la 2^e année, les interventions se concentrent sur la stratégie de recherche. L'étudiant est amené à explorer différentes ressources associées à sa discipline afin de les différencier et apprendre à sélectionner les ressources répondant le mieux à ses besoins. Enfin, il doit apprendre à bien maîtriser les principales bases de données de sa discipline par une série d'exercices pratiques et à appliquer la stratégie de recherche.

Les modules E et F peuvent être vus séparément ou dans le cadre d'un même cours. Chacun des modules comprend une période de formation de 2h45 donnée par le conseiller et suivi d'un travail pratique noté.

3^e année

Au cours de sa dernière année de formation, l'étudiant doit être préparé à intégrer le marché du travail. Or, ce nouveau milieu ne lui offrira probablement que des ressources informationnelles limitées. Les formations de 3^e année ont été élaborées dans le but de préparer l'étudiant à la réalité professionnelle (modules G, H et I).

Dans un premier temps, l'étudiant est initié à la gestion de l'information. Dans un monde où l'information est abondante, l'étudiant doit apprendre à être efficace et à bien gérer les sources d'information utiles à son travail.

La deuxième rencontre se concentre sur la recherche d'information à partir de ressources gratuites sur le Web. L'étudiant apprend à utiliser adéquatement les moteurs de recherche Web et à évaluer l'information trouvée.

Finalement, la dernière rencontre vise à initier l'étudiant et le futur professionnel à la veille informationnelle dans le but de maintenir ses connaissances à jour dans son domaine.

Les modules G, H et I peuvent être vus à l'intérieur de trois cours différents et sont tous offerts par les personnes-ressources de la bibliothèque. Leur contenu peut être adapté aux besoins particuliers de la discipline ou défini par le professeur titulaire du cours en collaboration avec le conseiller en information documentaire.

Enfin, le module J prévoit une évaluation finale des compétences informationnelles, sous la forme d'un questionnaire similaire à celui du module A. Cette mesure des apprentissages nous permettra de comparer le niveau de compétences informationnelles acquis par les étudiants en fin de baccalauréat par rapport à leur niveau initial. Nous serons ainsi en mesure d'évaluer, de façon statistique, le degré d'atteinte des objectifs du modèle établi.

Recommandations et implantation

Présence et évaluation

Afin de favoriser la participation et l'implication des étudiants, il est fortement conseillé d'attribuer une certaine proportion de l'évaluation des cours visés aux interventions et exercices suggérés. Ainsi, la présence de l'étudiant à ces activités ou encore les exercices sous forme de travaux pratiques proposés dans le modèle pourraient être notés. Ceci démontrera l'appui du professeur et donnera plus de crédibilité aux compétences informationnelles. En se basant sur les expériences vécues dans les universités québécoises, il a été démontré que les étudiants étaient plus motivés et appliqués lors de la présence d'exercices notés. De plus, les professeurs ont constaté par la suite une amélioration qualitative dans la réalisation des travaux, dans le choix et l'utilisation de l'information.

Implantation du modèle dans les programmes

L'implantation du modèle de formation aux compétences informationnelles dans les programmes d'études consiste à cibler les « cours porteurs » dans lesquels les conseillers en information documentaire peuvent intervenir. Une fois ces cours porteurs identifiés, le conseiller détermine avec les professeurs concernés, les objectifs d'apprentissage et le calendrier de formation à l'aide du modèle proposé. Afin d'éviter ce processus à chaque année ou à chaque changement de professeur, il serait idéal que ces objectifs d'apprentissage soient intégrés dans les descriptifs des cours porteurs.

Puisque l'intégration des compétences passe majoritairement par la mise en contexte et la pratique des notions enseignées, il est conseillé d'arrimer ces apprentissages et interventions à des cours favorisant l'application et l'utilisation des compétences informationnelles de l'étudiant. Celui-ci pourra alors mettre en pratique immédiatement les savoirs et savoir-faire acquis lors des interventions. Cela s'avère particulièrement important pour les modules D, E et F, qui traitent des normes de présentation des travaux, de la stratégie de recherche et de l'utilisation des ressources disciplinaires.

Bibliographie

Association of College & Research Libraries [ACRL]. (2005). *Norme sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur* [brochure]. Montréal : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec [CREPUQ]. (Ouvrage original publié en 2000 sous le titre *Information literacy competency standards for higher education*. Chicago, IL : auteur.)

Comité des bibliothèques du réseau UQ (2003), *Projet de demande de financement Fodar : Se former à l'information = succès dans études et carrières*, 13 pages.

Coulon, A. (1996). Penser, classer et catégoriser: l'efficacité de l'enseignement de méthodologie documentaire à l'université. *Espace universitaire*, 1996, n°15, oct. <http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/coulon.htm>

Gruel, .L. (2002). *Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur*. OVE infos Avril, no.2. <http://www.ove-national.education.fr/français/en-ligne/files/oi2.pdf>

Mittermeyer, D. et Quirion, D. (2003). *Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1er cycle dans les universités québécoises*. Montréal : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec [CREPUQ]. Récupéré du site de l'organisme, rubrique *Publications*, section *Bibliothèques – Formation documentaire*. <http://www.crepuq.qc.ca>

Paradis, A. et Cormier, L. (2003). "Les compétences informationnelles au cœur de la réussite scolaire et professionnelle des étudiants du réseau de l'Université du Québec" (Projet Fodar, Réseau U.Q.). Communiqué, Novembre 2003, 3 pages.

Université du Québec (2008), *Programme de développement des compétences informationnelles*. <http://pdci.uquebec.ca>

Université Laval. (2004) *Programme de formation documentaire : Université Laval*. 99 pages.

**Annexe 1 : Tableau sommaire - Modèle d'intégration des
compétences informationnelles dans les programmes de
Baccalauréat, UQAC**

Modèle d'intégration des compétences informationnelles dans les programmes de 1^{er} cycle, UQAC

Module	Objectifs	Activités d'apprentissage proposées	Durée	Évaluation	Professeur	Personnel bibliothèque	Étudiant
1^{re} a n n é e							
A Norme 1	Sensibiliser l'étudiant à l'importance des compétences informationnelles.	Présentation de la capsule vidéo sur l'importance des compétences informationnelles (employeurs) (PDCI). <i>(En début de trimestre)</i>	0h15 <i>En classe</i>		√		
		Questionnaire d'évaluation initiale sur les compétences informationnelles (exemple CREPUQ). <i>(En début de trimestre)</i>	0h30 <i>En classe</i>		√	(√)	√
B Norme 2	S'initier aux compétences informationnelles. Connaître et explorer les différentes ressources disponibles à la recherche d'information : <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque - Site web de la bibliothèque - Outils de repérage - Etc. 	Retour sur le questionnaire CREPUQ Présentation des ressources du site Web de la bibliothèque et démonstration dans le catalogue (recherche, notice, cote, disponibilité, réservation, etc.), ORPER, Mémoires et Thèses, etc.	2h45 <i>En classe ou en laboratoire</i>			√	
		Réalisation d'un rallye dont les réponses aux questions se trouvent soit sur le site de la bibliothèque ou à la bibliothèque proprement dite. Amène l'étudiant à explorer l'ensemble des ressources disponibles.	1h30 <i>Travail personnel hors classe</i>	10%		(√)	√
C Norme 6	Conscientiser l'étudiant à l'éthique et au plagiat.	Présentation de la capsule vidéo sur le plagiat (PDCI) et /ou d'autres ressources. <i>(En début de trimestre)</i>	0h30 <i>En classe</i>		√	(√)	
D Norme 5	Connaître les normes de présentation des travaux.	Présentation des normes et exigences pour la rédaction des travaux (en vigueur pour le programme ou celles proposées par la bibliothèque). <i>(En début de trimestre)</i>	1h00 <i>En classe</i>		√		

Module	Objectifs	Activités d'apprentissage proposées	Durée	Évaluation	Professeur	Personnel bibliothèque	Étudiant
2^e a n n é e							
E Norme 1	Élaborer une stratégie de recherche (définir ses besoins et préparer sa recherche).	Présentation des étapes de la stratégie de recherche : du plan de concepts à la requête.	2h45 <i>En classe ou en laboratoire</i>			√	
		Élaboration d'un plan de concepts remis au professeur dans le cadre d'une recherche exigée dans le cours ou réalisation d'un exercice noté.	1h00 <i>Travail personnel hors classe</i>	5%	√		√
F Norme 2 Norme 3 Norme 4	Cibler les bonnes sources d'information. Appliquer une stratégie de recherche. Évaluer l'information trouvée (général). Maîtriser une base de données disciplinaire. Localiser et obtenir les documents ciblés.	Présentation des critères de sélection des sources à consulter, comparaison des bases de données disciplinaires et démonstration d'une recherche dans une de ces bases.	2h45 <i>En classe ou en laboratoire</i>			√	
		Réalisation d'exercices pour approfondir la recherche dans une base de données.	1h00 <i>Travail personnel hors classe</i>	10%		(√)	√
3^e o u 4^e a n n é e							
G Norme 5	Gérer efficacement l'information.	Initiation à l'utilisation d'un logiciel de gestion de l'information ou tout autre apprentissage pertinent à la discipline.	2h00 <i>En classe ou en laboratoire</i>			√	
H Norme 2 Norme 3	Repérer des sources d'information fiables et gratuites sur le web. Utiliser adéquatement les moteurs de recherche web. Évaluer l'information trouvée.	Présentation sur la recherche Web, les moteurs de recherche, les répertoires, les faux sites, le Web invisible et l'évaluation de l'information trouvée.	2h00 <i>En classe ou en laboratoire</i>			√	
		Réalisation d'exercices portant sur la recherche sur le Web.	2h00 <i>Travail personnel hors classe</i>	10%		(√)	√
I Norme 7	S'initier à la veille informationnelle.	Présentation des différents moyens de veille (profil d'alerte, fil RSS, etc.)	2h00 <i>En classe ou en laboratoire</i>			√	
J Normes 1-7	Évaluation finale des compétences informationnelles.	Questionnaire d'évaluation finale sur les compétences informationnelles (afin de quantifier les apprentissages)	0h30 <i>En classe</i>		√	(√)	√